



LA CONCURRENCE,  
UN ENJEU MONDIAL.

Mémoire de géopolitique

du Chef d'escadrons Nicolas CASANOVA,

dans le cadre du séminaire « La mondialisation : dimensions politique,  
économique et sociale »

Directeur de mémoire : Professeur Jean-Louis SCARINGELLA

Avril 2001

## Sommaire

### Partie I :

La mondialisation des enjeux de la concurrence

L'insertion obligatoire dans les échanges internationaux

La disparition des marchés protégés

Les raisonnements sur des échelles internationales

### Partie II :

La perte du rôle de l'état

L'Etat garant d'une certaine autonomie

La perte de pertinence en matière de contrôle de la concurrence

### Partie III :

Une autorité mondiale de la concurrence

Le cadre juridique

Les critiques

Les perspectives

## INTRODUCTION

Ces dix dernières années, l'économie mondiale donne l'impression de s'être particulièrement accélérée. La mondialisation a été souvent avancée pour expliquer ce phénomène. Il apparaît, en approfondissant le sujet que ce terme, très imagé, correspond à une multitude de définitions, chacun puisant celle qui sert son avantage ou son point de vue. Cette libéralisation des marchés semble être ainsi, de manière générale, comme la nouveauté de cette fin de siècle.

Est-ce vraiment la réalité du miroir qu'offre la libéralisation des échanges internationaux ? Cette mondialisation, n'est-elle pas un stade évolué de ce fait que l'on pouvait déjà observer au temps des Phéniciens ou sous la Grèce Antique ?

En d'autres termes, il est permis de parler de suprématie de l'Empire sur le reste du monde. C'est en quelque sorte la notion que George BUSH diffusait dans les années 1990. Bill Clinton ajoutait, dans le même ordre d'idée : « Jamais un pays n'a à ce point dominé le reste de la planète depuis la chute de l'empire soviétique. Les États-Unis détiennent la suprématie dans les quatre domaines clés : le militaire, l'économie, la technologie, la culture, l'Amérique contrôle tous les océans et entretient des légions en Asie comme en Europe et dans le golfe Persique : l'économie américaine est le principal moteur de la croissance mondiale et son avance dans les technologies de l'information est considérable... ».

Ces deux images dessinent un paysage mondial aux composantes fluctuantes qui sont autant d'enjeux. L'une d'elles s'appelle la concurrence internationale.

Si l'on se réfère au dictionnaire de la langue française est, le Petit Robert, la concurrence réside essentiellement la rivalité entre plusieurs personnes, plusieurs forces poursuivant un même but. C'est donc, dans nos conditions, un rapport entre des producteurs ou des commerçants se disputant une clientèle. Il s'agit donc d'une véritable compétition se déroulant notamment dans la sphère de l'économie.

Il est donc permis se demander si cette concurrence doit être réellement vécue comme un enjeu international. Il est vécu de manière différentes selon l'empreinte culturelle des différents pays. Ainsi, les nations de type anglo-saxon, marquées par une culture protestante, s'opposent par exemple à la conception latine que la France et ses partenaires du sud de

l'Europe se font des échanges de manière générale. Mais cette opposition se perçoit de manière encore plus forte lorsque se comparent deux civilisations. L'enjeu de la maîtrise internationale des échanges est bien aujourd'hui dominé par nos voisins qui vont jusqu'à justifier l'emploi des forces armées au service de leur puissance économique.

Ainsi, ce mémoire s'il ne répond pas totalement à la question de savoir si la concurrence est un enjeu mondial, au moins tentera-t-il d'en apporter au moins des éléments en montrant que la tendance actuelle est à la mondialisation des enjeux de la concurrence dans un contexte où le rôle de l'Etat s'amenuise et qu'une autorité mondiale régulant les échanges émerge.

# 1 / LA MONDIALISATION DES ENJEUX DE LA CONCURRENCE

## 1.1 L'OBLIGATION DE S'INSERER DANS LES ECHANGES INTERNATIONAUX

### 1.11 LE BOULEVERSEMENT DE LA DONNE GEOPOLITIQUE :

S'il est aujourd'hui une banalité parmi les banalités, il convient cependant de rappeler que l'espace internationale a radicalement changé depuis une quinzaine d'années. La très célèbre chute du mur de Berlin (1989) marque assurément le début des bouleversement qui traduisent l'adaptation du monde dans lequel nous vivons vers un espace planétaire.

Le monde d'alors était placée sous le sceau de la bipolarité, accompagné d'expériences tiers-mondistes qui ont périclité. Les deux blocs (l'un occidental, l'autre communiste) se partageaient le monde à la fois de la sphère politique et géopolitique et de la sphère économique. Avec la disparition de l'Union soviétique, la scène internationale semble être devenue "multipolaire", en d'autres termes "apolaire". Pour éclairer ces deux notions, il suffit de se replacer dans la théorie macroéconomique : le monde multipolaire ressemblerait à la situation de concurrence pure et parfaite décrite dans de nombreux ouvrages. Il existerait ainsi, un nombre suffisamment d'intervenants sur les marchés internationaux pour que puisse s'appliquer, sans distorsion, ce principe.

Pourtant la réalité est toute autre. Plutôt que sans pôle, la scène internationale se caractérise aujourd'hui par l'expression de monde "uni-polaire". Cela signifie qu'au milieu des nombreux pays, il existe une puissance majeure capable de maîtriser l'environnement commercial international. Elle s'appelle aujourd'hui les États-Unis, ou « l'hyper puissance » selon Mme Albright.

Dans ce contexte, il apparaît vain de pouvoir se développer sans s'insérer dans les échanges internationaux. Seule la l'Amérique du Nord est capable de s'auto-satisfaire : elle possède un marché suffisamment large pour le faire. En revanche, les autres nations, compte tenu de leur segment sous-dimensionnés, doivent rechercher des alliances commerciales, c'est la condition sine qua non pour progresser.

À cet égard, l'union européenne est un exemple particulièrement flagrant. En effet, c'est au travers de la construction d'une économie commune, multiplicateur en terme de valeur

ajoutée, que se crée l'unité politique. Certes, la maturité de l'Europe par des pas encore arrivé à son terme car sa capacité à peser sur des affaires du monde reste tout à fait sous-estimées. Cependant, il existe une prise de conscience notamment dans le domaine de l'action extérieure commune.

Ainsi en est-il de la majorité des sous-ensembles régionaux constitue le « village planétaire » du célèbre M. Mac Luhan.

## 1.2 DISPARITION DES MARCHES PROTEGES :

Avec l'ouverture des marchés, il n'existe plus de marchés protégés tels qu'ils existaient avant les années 1980 (cf. Infra). La grande vague de nationalisation, point clef du programme du candidat Mitterrand a consacré la dernière tentative d'un Etat développé pour garder la main mise sur un potentiel économique. Ce comportement appelle deux remarques. La première témoigne d'une volonté politique d'instaurer un "Etat providence", idée particulièrement chère au parti politique majoritaire du moment. Il faut d'ailleurs constaté que ces nationalisations visaient la constitution de monopoles d'Etat pour des raisons qui échappaient ainsi en grande partie au raisonnement économique. Rapidement, les bilans annuels des entreprises devenues propriétés de l'Etat se sont effondrés. Ils sont alors devenus des poids importants et insoutenables pesant sur le budget national, menaçant en particulier la réalisation des critères de convergence de la monnaie unique. Tout cela montre en définitive que chaque acteur de la vie d'une nation est spécialisé dans un seul domaine ou rôle et qu'il ne possède pas la compétence dans ceux qui ne relèvent pas de sa mission principale.

En réalité, les termes du débat mettent en relief un glissement des compétences des Etats. Ces derniers ont manifestement perdu leur capacité à gérer les entreprises de manière autonome et directe. Ces vingt dernières années, la déréglementation et la souplesse des marchés ont pris le pas sur des systèmes dont la vocation initiale n'est pas tournée vers l'économie. En effet, l'accès à des marchés internationaux suppose d'être capable de réagir en tous lieux (marchés virtuels, sur différents continents) et à tous moments dans un système de règles maîtrisées par des professionnels.

Ces évolutions marquent bien le repositionnement forcé des fonctions essentielles de l'Etat vers le rôle de "gendarme".

Ainsi, la nationalisation du secteur bancaire français n'aura pu résister à la pression internationale et aux besoins financiers d'un Etat fortement déficitaire (1983).

L'exemple de la création du grand marché mondial financier illustre également la fin des marchés protégés. Aujourd'hui, Il n'existe plus aucune barrière à l'exception, peut-être, de la Corée du Nord ou de Cuba. Encore faut-il bien définir ce que l'on entend par barrière. En effet, la Corée du Nord, pour ne prendre qu'elle en exemple, souffre d'une économie sinistrée qu'elle tente de revitalisée à travers des tractations qui impliquent les Etats-Unis, mais également sa voisine du Sud. Les projets touristiques entre ces deux sœurs sont là pour en témoigner.

Cette fin de la main mise étatique sur les marchés des capitaux est apparue à la suite de la mise en place de trois mécanismes apparus depuis 90 dont la conséquence a été le déplacement de ces marchés. De nationaux, ils sont devenus mondiaux.

Ces trois facteurs se peuvent se décliner de la manière suivante :

1 / La désintermédiation : lorsqu'un individu exprimait des besoins en capitaux, il devait auparavant passer par un tiers. Aujourd'hui il n'a plus besoin de cet intermédiaire car il peut directement accéder à aux marchés correspondants. Inversement, la réciproque (la mise à la disposition de capitaux) est également vrai.

2 / le décloisonnement : à l'intérieur d'un même pays, il existait auparavant différents marchés compartimentés suivant l'échéance des placements. Avec l'apparition de marchés virtuels, ce type d'organisation n'a plus lieu d'exister.

3 / la déréglementation : elle correspond aux mouvements de capitaux entre le pays d'origine et l'étranger, pour lesquels il n'existe plus d'autorisation préalable, ni à l'entrée, ni à la sortie. La création de monnaies uniques régionales participent à ce phénomène.

### 1.3 RAISONNER SUR DES ECHELLES INTERNATIONALES :

Ce changement est pour sa plus grosse partie liée au fait que les investissements deviennent trop lourds pour être supportés par un seul acteur, que ce soit une entreprise ou un Etat.

Certes les Etats unis représentent l'exception qui confirme cette règle. En effet, la taille de son marché intérieur la positionne de manière particulière : en effet, cette dimension lui

permet d'amortir les coûts de production avant de se lancer dans l'exportation (cf infra § 213)..

Cependant, aujourd'hui il se discerne une évolution de fond au niveau des 200 à 300 plus grandes entreprises mondiales. Celles-ci sont devenues de véritables groupes mondiaux disposant de structures de production et de distribution réparties sur toute la planète, ayant une stratégie mondiale d'approche des marchés et une équipe dirigeante largement internationalisée. Ces groupes ont été amenés à cette dimension par l'importance des coûts de recherche et ne rechignent pas à coopérer entre eux pour amortir ses coûts, quitte à s'affronter violemment pour la distribution de leurs produits, notamment dans le domaine de l'informatique.

Il est d'ailleurs estimé que la stratégie de ces entreprises est largement déconnectée de la stratégie politique de leur Etat d'origine. Ainsi, les entreprises les plus extraverties sont celles qui sont nées dans deux petits pays tels que la Suède ou la Suisse. Ces entreprises ne localisent pas indifféremment toutes activités : "les activités stratégiques comme les divisions marketing ou les centres de recherche fondamentale reste souvent regroupés dans les pays d'origine. Leurs états-majors restent à dominante nationale. Les mutations les plus importantes sont indépendantes de la mondialisation mes relève de la révolution technologique et organisationnelle » (Elie Cohen).

### 1.31 L'EXEMPLE DES MARCHES DE CAPITAUX :

Le marché des capitaux illustre l'idée du fonctionnement d'un marché unique fonctionnant au niveau de la planète sur le mode de l'intégration financière mondiale. Elle se caractérise par une ouverture totale des marchés financiers mondiaux liant les échanges commerciaux aux échanges industriels trans-frontaliers ou internationaux.

Mais cette intégration dépasse les mouvements économiques traditionnels. En effet, ces nouveaux mouvements sont déconnectés des réflexes habituels de l'économie car la justification essentielle réside d'abord et avant tout dans l'attente des gains financiers.

Il existe donc des marchés purement spéculatifs. Ils s'accompagnent d'effets pervers car l'ouverture de ces derniers est accompagnée de placements stériles car non-réinvestis dans l'économie.

Pourtant l'existence de ce système mondial présente des aspects positifs comme négatifs.

D'abord, force est de reconnaître que la modification des marchés des capitaux apporte une meilleure allocation du capital au niveau mondial, se dirigeant là où la rentabilité est la meilleure.

En contrepartie, ces déplacements de capitaux créent une instabilité accrue que les Etats ne peuvent plus contrôler seuls, nécessitant l'intervention de régulateurs au niveau mondial. Parmi ces derniers, peut être cité l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) décrite ultérieurement.

D'autre part, les pays en voie de développement (PVD) sont à l'écart de ces mouvements. Cependant certaines de ces nations venues à la logique de la mondialisation se caractérisent souvent par un contexte politique dictatorial interne (ex : Les dragons asiatiques). Ainsi, les pays qui n'acceptent pas cette logique ou qui n'ont pas d'avantages concurrentiels à faire valoir, au moins à court terme, sont alors laissés pour compte.

Le dernier inconvénient réside dans la déconnexion entre la réalité et le virtuel. Ainsi, entre 1989 et 2000, les transactions sur le marché des changes (celle qui représente la sphère du réel) a vu son volume multiplié par quatre, en revanche, sur celui des marchés des capitaux (sphère financière) le volume a été augmenté par un facteur cinquante.

Il est intéressant de comprendre le mécanisme d'abandon du contrôle des marchés financiers par les Etats, en particulier la France. Cela procède de l'incapacité à faire face tout seul à une charge.

En effet, il y avait un intérêt majeur en 1983 quand le budget des Etats ont commencé à devenir très déficitaires car il a fallu faire appel à des emprunts massifs. Le contexte historique de l'époque est marqué par le deuxième choc pétrolier à un moment de recyclage des pétrodollars, relayés par les excédents du Japon (effectifs entre 1988 et 1991). Il se dégager donc en Extrême-Orient des masses financières importantes immédiatement disponibles. Aujourd'hui, le phénomène n'a pas beaucoup évolué car les économies se sont intriquées.

Reste à capter ces masses. Pour les attirer, il faut créer des conditions de liberté de circulation des capitaux.

La mondialisation des enjeux de la concurrence est donc devenu, au cours de ces dix dernières années, une réalité incontournable. Elle s'explique à la fois par le bouleversement de la donne géopolitique mais aussi par la disparition progressive, voulu ou non des marchés protégés notamment à cause du poids devenu excessif en matière d'investissement.

Au travers de l'exemple pris comme main courante de cette partie, la globalisation financière consacre ainsi la suprématie des forces des marchés sur les politiques économiques des Etats.

## 2 / LA PERTE DU ROLE DE L'ETAT

### 2.1 LE GARANT D'UNE CERTAINE AUTONOMIE :

#### 2.11 LE PRINCIPE DE JUXTAPOSITION :

Ce principe s'interprète selon deux vues. D'abord, elle s'applique aux Etats entre eux. Chaque société internationale possède ses propres attributs de souveraineté, avec une compétence interne et externe qui lui appartient. Il n'existe donc théoriquement pas de pouvoir qui lui soit supérieur, par conséquent de contrainte qui lui soit imposable par une autre nation.

La deuxième juxtaposition sur le plan international s'entend comme celle du monde des Etats (intérêt général) et du monde des entreprises particulières (ELF ou Oligopoles – intérêts particuliers). Ils s'interfèrent et sont non-concurrents, mais en tout cas ils apparaissent souvent incompatible. A cet égard, la politique française ou anglaise en Afrique centrale confrontée aux intérêts de grands groupes multinationaux l'illustre.

Cette autonomie permet aux Etats de garder le contrôle sur certains secteurs stratégiques et répond également à la volonté de les protéger ainsi que de préparer l'avenir. Dans cet ordre d'idées, le marché de l'armement illustre tout à fait ce concept. Que ce soit les Américains ou les pays européens, chaque nation tente au travers d'artifices et de subventions de sauvegarder cette autonomie. Le cas de firmes comme BOEING aux Etats Unis montre typiquement l'aide indirecte que peut fournir un pays. L'aide apportée se réalise au travers de subventions déguisées en effort de recherche transférer aux entreprises. A l'inverse, en Europe, les subsides sont données sans détours, à l'instar du consortium AIRBUS.

#### 2.12 PROTECTION DES SECTEURS STRATEGIQUES PREPARATION DE L'AVENIR :

En effet, l'influence de la caractéristique de « juxtaposition » des sociétés internationales permet de comprendre l'affrontement qui existe entre les Etats (intérêt

général) et le monde des entreprises particulières (intérêt particulier) qu'elles soient multinationales du type oligopolistique ou non. Car, il existe un débat sur la globalisation des grands groupes internationaux et sur le lien d'indépendance/interdépendance avec les Etats.

Les relations entreprises/Etat sont transformés par la généralisation de la concurrence : les entreprises dites nationales ne peuvent plus espérer et de leur Etat un espace protégé des entreprises étrangères, notamment parce que les Etats, eux aussi doivent être rentables et sont en compétition les uns avec les autres. Ceux-ci est éminemment vrai dans les sphères d'intégration régionale comme l'union européenne y compris pour des entreprises de taille moyenne. L'existence d'entreprises de la même nature que les industries d'armement comme le GIAT, en France, reste la réminiscence du passé tendant à disparaître.

Dans ces secteurs, le rôle de l'Etat repose surtout sur sa capacité à attirer et mettre en réseau les acteurs économiques. L'Etat doit être un facilitateur ou un initiateur, plus qu'un acteur. Il doit aussi donner une plus grande liberté à l'économie. C'est de cette manière qu'il assurera la préparation de l'avenir. À cet égard, il faut souligner les schémas de développement économiques nationaux ou les Etats interviennent indirectement : c'est l'exemple des couples banque/industrie, sur fond de consensus social en Allemagne. C'est aussi le rôle de coordination du MITI associé à la politique de valorisation des brevets au Japon.

À l'inverse, les Etats centralisateurs interviennent de manière plus directe. La France, l'a longtemps démontré, à l'image d'entreprises comme DASSAULT ou la DCN. Pourtant, force est de constater qu'un tel type d'organisation des relations économiques tend aujourd'hui à disparaître.

En parallèle à ces actions, la garantie de l'autonomie repose sur les capacités de l'Etat à produire une vision stratégique à long terme. Jean-Louis Guigou affirme d'ailleurs : « un peuple n'avance pas s'il ne sait où il va. Il appartient à l'Etat de produire de l'unité et de l'espérance ».

Dans ce domaine, le gouvernement américain se singularise sans complexe, en particulier à travers la domination de la frontière technologique. Elle repose, dans

l'immédiate après-guerre, sur deux composantes : l'avance prise dans l'expérimentation du fordisme et de la production de masse et la percée rapide dans les high-tech mues par la puissance de l'investissement étatique dans la recherche et développement. Le complexe militaro-industriel véhicule des clientélismes, comme les monarchies pétrolières du Golfe qui sont autant de marchés exclusifs sur lesquels les entreprises américaines forgent leur image et leurs succès.

## 2.13 PAS DE BOULEVERSEMENT DE L'ORDRE MONDIAL :

### UNE GRANDE PUISSANCE LE RESTE...

A nouveau l'exemple des Etats-Unis, aux avant-postes de la mondialisation, le démontre. Même tombée de 40 % de la production mondiale en 1945 à un peu plus de 25 % en 1995 (part comparable à celle détenue en 1929), la domination américaine est une réalité inscrite dans la durée : les indicateurs sont à la mesure du défi américain : 15 % du commerce mondial, 50 % des échanges mondiaux facturés en dollars, les 4/5 des transactions réalisées quotidiennement sur les marchés des changes font intervenir la monnaie américaine. En 1998, les États-Unis sont considérés comme les champions toutes catégories de la compétitivité mondiale, selon l'Institut de management de Lausanne.

En outre, une puissance économique le reste. D'ailleurs, il faut se rendre à l'évidence que le marché intérieur est un véritable tremplin de la multi-nationalisation. Trois facteurs militent en ce sens. En se reposant encore sur l'exemple du cousin d'Amérique, il apparaît :

- D'abord que la démarche de multi-nationalisation des firmes a été très précoce. Dès le XIXème siècle, Singer, Kodak ou International Harvester adoptent des stratégies de capture des marchés extérieurs. Le slogan de Coca-Cola, « partout et toujours », rallie très tôt de nombreuses globalfinns américaines (Marlboro).

- Ensuite que la taille des entreprises, taille critique à l'échelle des impératifs de la mondialisation, est un tremplin pour une domination mondiale. En 1995, General Motors a un chiffre d'affaires supérieur au PNB italien, et les Big Three (GM, Ford,

Chrysler) confirment leur avantage, avec des profits records en 1997 (6,7 milliards de dollars pour GM, 6,9 pour Ford). Qui osera dire que le chiffre d'affaire de IBM, voisin du budget européen, ne donne pas une force de frappe dans une recherche de plus en plus coûteuse ?

- Q'enfin la taille du marché intérieur (plus de 40 000 milliards de francs) et son homogénéité en font un pré carré permettant d'amortir les coûts de production avant de se lancer dans l'exportation. Les Américains (270,2 millions d'habitants en 1998) jouissent de facto d'une position d'oligopole mondial. C'est le cas comme de l'audiovisuel où le marché intérieur représente la moitié du marché mondial et pour lequel les concurrents étrangers sont de pâles figurants, avec 1 % seulement des recettes. Dans l'informatique, 60 millions d'Américains utilisent Internet, soit 30 % des adultes en 1998. Cet engouement explique les progrès dans le secteur, les concentrations où de nouveaux talents se révèlent et s'allient aux vétérans. Le rachat de Digital Equipment par Compaq en 1998 doit donner naissance à un groupe de 37 milliards de dollars de chiffre d'affaires, qui passera du 5e au 2e rang mondial, derrière IBM. Le marché automobile américain reste leader, avec 15 millions de véhicules vendus en 1997 et un taux d'équipement par ménage de 1,8 véhicule... Des chiffres qui font perdre au marché son caractère cyclique, qui vont certes aiguillonner les concurrences japonaise et européenne sur ce marché, mais préserver des marges de croissance pour les Big Three.

Ainsi, la clef du succès américain se lit au travers de la taille de son marché, alliée à ses capacités d'anticipation. Cette volonté a permis de prendre une position dominante sur les marchés. la déréglementation dans les banques, les télécommunications, les transports ou la révolution informatique.

L'absence de bouleversement de l'ordre mondial est aussi épaulé par le fait que l'Etat reste souvent un espace indépendant de législation. Certes, la mondialisation, multiplicateur des échanges, entraîne un besoin de règles du jeu entre les opérateurs concernés. Certaines sont fixées directement et sont parfois conçus pour se soustraire aux lourdeurs étatique, notamment dans la sphère économique. Le GATT, anciennement, ou maintenant l'organisation mondiale du commerce, sont les exemples du besoin de nouvelles normes.

Un véritable débat s'est instauré sur la localisation du siège du pouvoir de régulation. Le marché qui représente le libre accord des parties ou la démocratie, garant de l'ordre public, sont désormais entrés en concurrence avec un avantage au marché (Jacques Attali, in "The crash of western Civilization: the limits of the market and democracy").

Cependant, des instances comme l'organisation mondiale du commerce se refusent à tenir le rôle de « castrateur des Etats-nations » (Mike Moore, directeur général de l'OMC). Si la mondialisation met en concurrence les Etats, elle la place ces derniers comme des acteurs déterminants à la fois de la globalisation mais également des marchés. En cela, elle renforce le caractère de souveraineté des nations. En outre, loin de perdre ou d'abandonner les départs de souveraineté, l'ensemble de la communauté économique démontre aujourd'hui le rôle moteur des Etats dans les instances internationales comme l'OMC, notamment au sein de l'Union Européenne. En fait, l'Etat ne cherche plus aujourd'hui à asservir l'économie. Il ne cherche pas non plus à la mettre au service de sa volonté de puissance, en revanche il cherche à l'asservir. Une grande puissance reste alors une grande puissance. Elle le reste notamment lorsqu'elle comprend que ses propres administrations publiques peuvent jouer le rôle fédérateur qu'il revient par la combinaison des politiques fiscales, d'aménagement du territoire et de promotion de la recherche et de l'innovation.

Ainsi, la perte du rôle de l'Etat ne peut pas manquer de frapper. Comment ne pas s'interroger du changement profond qu'il appelle dans l'ordre de la sphère publique, comme si le décalage s'était accentué davantage sous le poids de l'immobilisme que sous l'effet de la mondialisation. Il suffit pour cela de regarder la difficulté éprouvée par l'Etat français à se réformer alors que son secteur économique exposé a effectué très rapidement sa mutation. Aujourd'hui, le secteur abrité (administration est secteur public) n'a pas encore véritablement engagé sa mutation. Compte tenu du poids politique d'une telle décision, l'engagera-t-il ? Pourtant, il continue à peser lourdement sur l'économie alors que la future compétitivité économique des entreprises dépendra principalement de son évolution.

## 2.2 LA PERTE DE PERTINENCE EN MATIERE DE CONTROLE DE CONCURRENCE :

### 2.21 LES VERITABLES SOURCES DE POUVOIR

Typiquement, en France, l'action de l'Etat, centralisé, répondait à la volonté de contrôler les leviers traditionnels qui fondent la puissance économique en s'appuyant notamment sur les trois critères permanents que sont les ressources humaines (politique de formation et taux de chômage), la politique financière (maîtrise des taux d'intérêt qui conditionnent à la fois les exportations et les importations) et l'appui de la structure étatique à l'économie (soutien aux entreprises ou nationalisation). Le problème essentiel résidait dans le fait que ces attributions n'appartenaient pas forcément à celle d'un Etat, qui plus est, de plus en plus intégré dans un ensemble économique régional. Dans l'Union Européenne, les critères de convergence de Maastricht impliquait un abandon de la souveraineté sur le plan monétaire. Il ne reste plus aujourd'hui comme levier économique à la disposition des Etats européens que le dumping social, alors que son budget est contraint.

Ainsi, avant la libéralisation, l'État mêlait, dans la tutelle des services publics, des rôles et des objectifs très variés : politique industrielle, maintien des équilibres macro-économiques, politiques sectorielles (énergie, transports), surveillance des prix, préservation du patrimoine de l'État, etc. De ce fait le pilotage des monopoles publics s'écartait notablement des pratiques industrielles normales.

- Aujourd'hui, l'Union Européenne n'est détentrice que d'une partie des sources du pouvoir qu'elle mérite. C'est le premier marché mondial (un quart de la production mondiale) pourtant, elle pâtit d'une image extérieure déficiente. Elle n'est pas une entité organisée, car il existe un pôle anglo-saxon qui la concurrence (Angleterre, Etats-Unis et Australie). Finalement, sur le plan des puissances régionales, l'Europe se caractérise par le fameux dicton "un géant économique mais un nain politique".

### 2.22 UNE PERTE DE POUVOIR VOLONTAIRE ET PROGRESSIVE :

Certes, des progrès significatifs ont été accomplis, au moins dans certains

secteurs, au fil des ans. Il est devenu de plus en plus clair que, pour améliorer l'efficacité du management et préserver le patrimoine public, il était souhaitable d'accorder une réelle autonomie de gestion aux entreprises publiques, dans un cadre de cohérence à moyen terme. C'est le sens des procédures de contrat de plan ou d'objectifs, qui ont connu un succès inégal mais conservent tout leur intérêt. Pour être importants, ces efforts d'adaptation ne sont cependant pas suffisants dans un contexte de libéralisation et d'intégration européenne des marchés. L'État doit désormais entrer dans une logique de "gouvernance industrielle".

Dans tous les pays de l'Union européenne, l'introduction de la concurrence est en train de remodeler profondément la physionomie des services publics en réseau. Or des marchés européens intégrés et concurrentiels émergent progressivement dans des activités naguère dominées par de grands monopoles nationaux ou régionaux très souvent publics.

On assiste donc à un transfert des responsabilités vers le secteur concurrentiel. Pour que ce modèle de service public soit durable, il est nécessaire de concilier concurrence loyale et bonne exécution des missions de service public tout en conservant à l'État, s'il le souhaite, sa position d'actionnaire des grands opérateurs historiques. Il lui reviendra alors de mettre en place des organismes indépendants, forts et impartiaux pour réguler chaque secteur, en concertation avec tous les intérêts concernés.

Jusqu'alors, pour prendre l'exemple français dans chaque secteur (énergie, transports, poste, télécommunications) prédominait un monopole ou quasi-monopole public sous tutelle de l'État à l'instar d'entreprises comme Air France. Ce modèle bénéficiait d'un large consensus national : il pouvait se prévaloir de brillantes réussites techniques, de grands programmes d'équipement, de missions de service public bien remplies. Adapté aux décennies qui ont suivi la Libération, il est appelé à évoluer profondément car tous les secteurs connaissent ou vont connaître des évolutions décisives. L'impulsion de ces évolutions est souvent donnée par l'Union européenne. Mais les directives communautaires, qui jalonnent des transformations de grande ampleur, même lorsqu'elles se veulent progressives, ne sont aucunement le fruit de choix arbitraires.

On assiste aussi à des évolutions importantes des marchés qui requièrent d'assouplir les frontières rigides des monopoles sectoriels : interdépendance des marchés électrique et gazier, concurrence et complémentarité des diverses formes de transmission de l'information dans la poste et les télécommunications, intérêt croissant des clients pour des prestations intégrées de transport et logistique. En même temps les échanges se développent à une échelle au moins continentale, souvent mondiale.

Quant aux utilisateurs, accoutumés à une économie des services très réactive, ils se considèrent désormais comme des clients : ils souhaitent faire jouer la concurrence à leur profit et n'entendent pas se laisser dicter leurs modes de consommation. Ils ne rejettent pas pour autant les valeurs du service public, mais ils veulent être partie prenante à leur définition et au contrôle de leur mise en œuvre. Il faut ajouter que, dans quelques pays étrangers, les contre-performances manifestes de certains monopoles publics ont contribué à ancrer la conviction que seules la concurrence et la privatisation étaient en mesure de redynamiser ces secteurs économiques souvent en difficulté.

Tout cela a incité un certain nombre de pays européens à s'engager, proprio motu, dans des réformes de leurs services publics. Leur expérience a alimenté la réflexion, puis la législation européenne qui a mis en mouvement les transformations dans l'ensemble des États-membres. L'inspiration commune des réformes est de restreindre le champ du monopole - souvent de le limiter à l'infrastructure - et d'introduire une véritable concurrence dans tout ou partie des services. C'est la démarche initialement adoptée dans le cadre de la restructuration de la SNCF. La démarche a aussi un autre but : permettre l'émergence de marchés européens intégrés dans des secteurs gérés auparavant par une juxtaposition de monopoles nationaux voire régionaux.

## 2.23 LA PERTE DE CAPACITE A BLOQUER LES PROJETS :

Désormais, le monde "gris" ou trans-étatique méconnaît les frontières.

En effet, le poids et l'influence des firmes multinationales, déjà considérables, paraissent dépasser aujourd'hui les capacités des Etats traditionnels, même les plus puissants. Le temps paraît révolu où une entreprise comme l'Américaine United Fruit

imposait sa loi aux républiques bananières d'Amérique centrale.

Mais, pour être devenu plus discrète et moins marquées sur le plan national, ces firmes apatrides, protéiformes, ont finalement pris un visage plus inquiétant car moins facilement cernable. Le continent africain est un terrain remarquable pour étudier ce phénomène.

Les conflits qui agitent l'Afrique centrale (du Gabon au Rwanda) mettent en évidence des affrontements interethniques très sévères. Dans ces luttes, il est clair que l'on assiste à la dissolution des institutions étatiques, l'absence de l'exercice des pouvoirs régaliens de ces Nations qui sont dès lors incapable d'assurer la sûreté des citoyens ou des outils de productions. Pourtant, dans ces univers chaotiques subsistent des aires de "paix relative" où des intérêts économiques restent à l'abri des tumultes qui agitent le reste de ces pays. En s'intéressant de manière précise à ces zones, force est de constater la présence de grandes multinationales. Leurs poids local n'est pas à démontré, Elles apportent à la fois une certaine richesse et stabilité relative autour de leurs emprises. Mais plus, elles s'insèrent parfaitement et de manière silencieuse au cœur des remous. A cet égard, lors de l'évacuation du Gabon en 1997, entreprise dans laquelle ont été impliquée les forces françaises, des entreprises multinationales ont demandé expressément que leurs ressortissants ne soient pas déplacés ni regroupés.

En extrapolant, il devient possible de se poser la question de savoir qui gouverne réellement ces Etats : les gouvernements locaux, d'anciennes puissances coloniales ou certains grands groupes.

Ainsi, la compétition à laquelle se livre les pays du Nord et du Sud, depuis une décennie, pour accroître leur attractivité aux yeux des investisseurs internationaux place les Pays dans une situation de soumission partielle aux demandes et impératifs propres à ces acteurs.

Pourtant, il faut également comprendre que ces entreprises ont aussi besoin des Etats, comme protecteurs et porte-paroles officiels, elles sont donc rarement complètement apatrides. Cependant, dans une économie devenue mondiale, elles sont, sans conteste, les acteurs dominants. Les 200 premières firmes mondiales ont un chiffre

d'affaires total représentant un tiers du PIB mondial.

En conclusion, L'Etat-nation perdant de façon relative son rôle de contrôle et de régulation de l'activité économique, il semblerait que seules les organisations internationales pourraient remplacer ces derniers dans leur rôle au niveau mondial. Le chapitre suivant montrera que cette lecture est réductrice, qu'en réalité c'est la force des Etats-nations réside bien dans la gouvernance de ces organisations.

### 3 / UNE AUTORITE MONDIALE DE LA CONCURRENCE

"Le monde d'aujourd'hui est guidé par les forces du marché mondial" M. ROHATIN, Ambassadeur des Etats Unis en France 1997.

Devant un tel enjeu mondial, la concurrence nécessite d'être encadrée. Pourtant, bien que les structures juridiques existent, elle ne sont pas à l'abri de critiques acerbes et croisées. Si les perspectives sont intellectuellement claires, en revanche l'application des règles édictées restent malgré tout d'autant plus difficile que les enjeux sont immenses et que les pays en position économiquement dominante ne veulent pas voir leur assises modifiées.

#### 3.1 LE CADRE JURIDIQUE : du GATT à l'OMC...

Le XXème siècle marque l'encadrement pacifique et juridique de la concurrence. Aux cours des 3 siècles précédents, la mondialisation se résumait à l'affrontement simultanée de 2 à 3 grandes puissances commerciales. Alternativement s'opposaient l'Espagne à l'Angleterre ou l'Angleterre à la Hollande ou encore la France aux partenaires précédents. Ces luttes s'exprimaient sous la forme de combats pour la maîtrise des voies commerciales.

Au lendemain de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, l'encadrement juridique est essentiellement régit par des accords bilatéraux. Ce n'est pas un cadre suffisamment large pour permettre une réelle mondialisation des échanges.

Ainsi, Après la Deuxième Guerre Mondiale, l'ordre économique mondial (du moins dans le monde non communiste) est déterminé à l'incitation des Etats-Unis (Charte de l'Atlantique) selon les deux principes de liberté des échanges General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) et des paiements (accords de Bretton-Woods).

#### 3.11 - NAISSANCE DU GATT

Cet accord est signé en 1947 pour harmoniser les politiques douanières des parties signataires. En réaction contre le protectionnisme et le bilatéralisme de l'entre-deux Guerres,(considérés comme sources de tensions internationales), le GATT vise à instaurer par convention "un code de bonne conduite" libéral et multilatéral reposant sur trois principes :

- liberté des échanges par abaissement des droits de douanes et réduction des restrictions quantitatives ou qualitatives aux échanges ;

- principe de non-discrimination : "clause de la nation la plus favorisée", non-discrimination entre les exportateurs étrangers et les producteurs nationaux ;
- réciprocité.

### 3.12 NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DU GATT :

Les grandes négociations multilatérales ("rounds") se substituent aux dialogues bilatéraux d'avant-guerre :

- Les premiers cycles, de Genève (1947) au Dillon Round (dont l'objectif est d'obtenir 20% de réduction sur 20% des produits) suivi du Kennedy Round (1964-1968) visent d'abord à l'abaissement concerté des barrières douanières (réduction d'un tiers pour le Kennedy Round).

- Le Tokyo Round (1973-1979) :

il aborde les obstacles non-tarifaires tels que les subventions, sauvegardes, dumping, obstacles techniques et l'agriculture. Il aboutit à une réduction d'environ 33% des droits existants et à l'élaboration d'un code de conduite sur les obstacles non-tarifaires.

- L'Uruguay Round (1986-1994) :

En trente années d'application le GATT était devenu en fait un accord douanier portant essentiellement sur les échanges industriels entre pays développés (soit environ 80% du commerce mondial). Il vise à élargir le champ des accords à l'agriculture et aux services. Le désaccord porte surtout à ce moment-là sur les questions agricoles entre les USA et l'Europe. Il est formalisé en avril 1994 à Marrakech, aboutissant par la suite à la création de l'OMC.

Pour terminer cette présentation du GATT, il faut ajouter que cet accord sur les tarifs douaniers et le commerce se caractérisait par un système dans lequel les Etats n'avaient seulement qu'un statut de parties contractantes de cet accord. Ce forum jouait donc à la fois un rôle de surveillance et de régulation du commerce international et édictait également les règles pour la conduite de ce commerce.

### 3.13 - L'AVENEMENT DE L'OMC (1995) :

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été créée le 1er janvier 1995. Les gouvernements avaient conclu les négociations de l'Uruguay Round le 15 décembre 1993 et les ministres avaient donné leur aval politique à leurs résultats en signant l'Acte final lors d'une réunion tenue à Marrakech, au Maroc, en avril 1994. La « déclaration de Marrakech » du 15 avril 1994, affirmait que les résultats de l'Uruguay Round « renforceraient l'économie mondiale et favoriseraient le commerce, l'investissement, l'emploi et la croissance du revenu dans le monde entier ». L'entente de l'OMC établissait, pour la première fois, des règles claires consistant à favoriser les échanges agricoles, industriels et de services, l'investissement international, tout cela dans une perspective libérale souhaitée par les USA, l'Europe, le Japon... avec ses pouvoirs de jugement et de sanction. En effet, c'est une organisation permanente dotée de pouvoirs d'examen et d'arbitrage (l'Office de Règlement des Différends), dont la compétence s'élargit aux services et au respect de la propriété intellectuelle. Aujourd'hui, elle a vocation à l'universalité et ses mécanismes de décision sont plus efficaces, sa crédibilité est confirmée par le nombre de recours internationaux qui ont déjà été portés devant elle.

En réalité, contrairement au GATT où s'élaboraient des compromis "mercantiles" (par compensation des concessions), l'OMC est "de facto" une sorte de Cour Internationale de justice commerciale qui gère des règles de droit et les sanctionne.

### 3.2 - LES CRITIQUES :

Pourtant cette organisation, dont la globalité nous semble devant fonctionner sans problème se heurte à un certain nombre de barrières. Ces critiques sont en plus souvent différentes selon que l'on se situe au NORD ou au SUD.

#### 3.21 LE POIDS DES GRANDS :

Quand l'Europe et les USA sont d'accords, les projets avancent. Quand ils s'affrontent, c'est l'inertie et la confusion. De plus, les USA se sont dits prêts à sortir de cette instance si l'OMC rendait des décisions contraires à ses intérêts... Notamment, elle se refuse à la mise en place d'un carcan qui pourrait brider ses entreprises. Or, l'OMC doit avoir un rôle à jouer dans

le contrôle de la concurrence et par conséquent être capable de contrôler les oligopoles qui se multiplient avec les grands regroupements internationaux, à l'image de la création du pôle de construction aérien BOEING ou plus récemment de la fusion entre SEAGRAM, VIVENDI, UNVIERSAL

Ensuite, cette organisation souffre d'une critique majeure provenant des Pays les Moins Avancés (PMA). Pour ces derniers, l'OMC est une organisation créée par des pays développés pour des pays développés et cela pour différentes raisons.

- L'égoïsme et le protectionnisme :

Les pays en développement, ou du moins leurs gouvernements, mais aussi bon nombre de leurs syndicats et ONG soupçonnent que derrière la défense de normes sociales, il n'y ait souvent que de l'égoïsme et du protectionnisme, c'est-à-dire le besoin de défendre la position privilégiée du Nord sur le marché mondial. Ces pays associent plutôt à l'OMC la crainte de se voir encore plus marginalisés et de perdre définitivement leur capacité nationale de diriger leurs économies et donc le peu de souveraineté qui leur reste ou que leur ont laissé le marché mondial et les programmes d'ajustement structurel.

- L'abaissement général des tarifs douaniers :

Il n'est pas non plus forcément dans l'intérêt des PMA. Comme ceux-ci jouissent déjà dans les États industrialisés, par le biais des systèmes de préférences généralisées (SPG) de régimes douaniers de faveur ou même de l'exemption des droits de douane pour leurs exportations, les abaissements globaux des droits de douane réduisent la valeur relative de ces avantages spéciaux. L'érosion des préférences douanières fait reculer encore davantage les pays les moins développés dans leur position de concurrence sur le marché mondial et aura à l'avenir pour conséquence d'orienter directement ces économies vers l'exportation de biens ayant des débouchés sur le marché mondial.

Ainsi, avec la création de l'OMC, au début de l'année 1995, on espérait que la suppression des barrières commerciales dans le monde entier profiterait également aux pays pauvres. Rien de cela n'est visible à ce jour. La part des PMA dans les exportations mondiales a encore diminué, tandis que les coûts de leurs importations alimentaires ont considérablement augmenté, sans que l'OMC n'ait rien pu faire pour arrêter cette progression. Maintenant il s'agit de promouvoir la capacité commerciale des pays pauvres.

Les pays en développement appartenant au "groupe des 77" ont sans cesse souligné ces disparités durant le cycle de l'Uruguay du GATT. Comme les pays industrialisés, conduits par la "Quadrilatérale" ou groupe des quatre (USA, Canada, Japon et UE), tenaient à inclure de nouveaux domaines (services, investissements et droits de propriété intellectuelle) dans l'accord futur, ils étaient pour le moins disposés à faire de petites concessions. Sur les 125 participants au cycle de l'Uruguay, près des trois quarts appartenaient au groupe des pays en développement. Comme au GATT et à l'OMC le mode de suffrage ne dépend pas de la puissance économique ni de l'apport de capitaux, mais que les votes s'effectuent selon le principe "un pays, une voix", le Tiers-Monde n'était donc pas un facteur à négliger.

#### - DOMAINES PROBLEMATIQUES : LE TEXTILE ET L'AGRICULTURE

Ainsi, dans le domaine des textiles et des vêtements, par exemple, il a pu être convenu que l'Accord Multifibres conclu en vue de la protection des marchés du Nord serait libéralisé progressivement et expirerait au bout d'une période de 10 ans. La deuxième étape de la libéralisation a commencé le 1er janvier 1998 et doit englober au moins 17% de l'ensemble des importations de textiles de chaque État membre concerné de l'OMC.

Pour l'UE, le Conseil des ministres avait arrêté dès le 25 novembre 1996, peu avant la première conférence ministérielle de l'OMC à Singapour, une liste correspondante de textiles et de vêtements. Cette liste concerne environ 18% des importations de textiles de l'UE et a été très positivement accueillie par le lobby de l'industrie textile établie dans l'UE (EURATEX), tandis que les groupes de pression du commerce et des importateurs, EuroCommerce et FTA, présents à Bruxelles, l'ont qualifiée de "pseudolibéralisation". Leur argument est qu'aucun produit sensible, donc susceptible d'apporter des avantages aux pays en développement, ne figure sur cette liste.

Un problème analogue de manque d'ouverture du marché malgré les règles de l'OMC existe dans le secteur agricole. Pendant longtemps les négociations du cycle de l'Uruguay dans le domaine agricole semblaient tourner à l'échec, surtout à cause des différends entre la CE puis UE et les USA qui réclamaient la suppression totale des subventions agricoles européennes. Finalement un compromis a pu être atteint avec l'Accord de Blair House, portant sur les principaux éléments suivants :

- Transformation des restrictions non tarifaires des importations en tarifs douaniers fixes ;
- Réduction des tarifs douaniers de 37% en moyenne, de même pour les produits tropicaux (bien que la transformation des autres barrières aux importations en tarifs douaniers n'autorise pas en fait un tel calcul) ;
- Réduction des subventions à l'exportation et des mesures internes de soutien en faveur des agriculteurs.

Pour les pays en développement qui n'avaient pas directement pris part aux négociations de l'Accord de Blair House, de généreux délais d'adaptation ont été accordés. Mais ceci n'a pas suffi pour vaincre leur scepticisme à l'égard des dispositions agricoles de l'Accord OMC. En particulier les représentants des PMA et de 16 pays en développement importateurs nets de produits alimentaires craignaient qu'il n'en découle une réduction de l'aide alimentaire et une augmentation des prix de leurs importations. Pour apaiser les PMA et les importateurs nets de produits alimentaires, il a été décidé d'adopter en avril 1994, parallèlement à la signature de l'Accord OMC, la "Déclaration de Marrakech" qui garantit aux États concernés le soutien de tous les autres membres de l'OMC pour compenser les désavantages.

Cependant, des études effectuées par la FAO ont montré qu'entre l'été 1994 et l'été 1996, les prix mondiaux des céréales avaient augmenté de 50 à 75%, tandis que l'aide alimentaire avait fortement baissé. Les pays en développement avaient diminué leurs importations alimentaires de 15 millions de tonnes en tout, mais avaient dû payer environ 15 milliards de \$ US de plus.

### 3.23 PAS D'AVANTAGES POUR LES PAYS PAUVRES :

Malgré cette évolution de la situation, l'OMC et les pays industrialisés ne voient aucune nécessité d'intervenir. Le rapport présenté par la commission agricole de l'OMC le 24.10.1996 à la première conférence ministérielle de l'OMC se termine par des déclarations d'intention anodines des pays industrialisés sur l'aide alimentaire, les crédits aux exportations agricoles et l'octroi de nouveaux moyens de financement par les institutions internationales. Or le dernier point risque lui aussi de ne demeurer qu'un pieux souhait, car le FMI et la Banque mondiale ont déjà souligné leur refus, lorsque la réunion de la commission agricole de l'OMC en novembre 1995, de fournir des aides financières supplémentaires pour les pays en développement concernés.

Depuis sa création, l'OMC se voit contrainte, pour se légitimer, de tenir sa promesse dans la pratique et de veiller à ce que le libre-échange favorise le développement durable et la prospérité dans les pays les moins avancés également. Pour cela, évidemment, il ne suffit pas de se montrer ouvert aux discussions et de fixer par exemple dans l'Accord OMC la mise en place d'un comité permanent pour le commerce et le développement (CTD) et d'un sous-comité pour les PMA.

La part des 48 PMA dans le commerce mondial, lesquels représentent avec leurs 570 millions d'habitants pas moins de 12% de la population mondiale, diminue depuis des années et n'a atteint en 1995 que le chiffre de 0,46%. Dans les années 90, les exportations des PMA ont certes augmenté de 2% en moyenne, mais ce taux est resté nettement inférieur à celui de la croissance générale du commerce mondial d'environ 8% par an. Sans efforts supplémentaires, comme le secrétariat de l'OMC n'a pas tardé à le constater, il ne sera pas possible d'éviter une marginalisation encore plus poussée des PMA.

### 3.3 LES PERSPECTIVES :

#### 3.31 REGLEMENTATION JURIDIQUE :

Deviendra-t-elle une superorganisation supranationale couvrant les compétences des autres OIG par intermédiaire de la "lex mercatoria" du commerce international ?

- Social :

Défendre les droits humains des travailleurs et travailleuses à l'Organisation Mondiale du Commerce : "Il incombe à l'OMC d'assurer aux travailleurs et travailleuses que les avantages promis du marché mondial soient repartis de manière inégale dans le monde entier et pour tous - employeurs, pays et citoyens de ces pays" Bill Jordan, Secrétaire Général de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), "Le temps est venu de faire progresser la question des droits fondamentaux des travailleurs au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce."

- Protéger les PMA : Dès juin 1996, le directeur général de l'OMC, Renato Ruggiero, présentait au sommet du G7 à Lyon la proposition d'accorder aux pays les plus pauvres l'exemption des droits de douanes pour toutes leurs exportations destinées aux marchés des pays industrialisés. Cette tentative ayant soulevé peu d'enthousiasme parmi les chefs d'État et

de gouvernement des plus puissantes nations industrialisées réunis à cette occasion, le CTD reprit cette initiative et prépara pour la première conférence ministérielle de l'OMC, qui devait avoir lieu six mois plus tard, un plan d'action en faveur des PMA intégrant sous une forme atténuée la proposition de Ruggiero.

Ce plan d'action adopté le 13 décembre 1996 à Singapour a principalement pour objectif d'aider les pays en développement les plus pauvres à remplir leurs obligations découlant de l'Accord de l'OMC et de leur fournir de l'assistance technique et du soutien sur le plan des ressources humaines, par exemple au moyen de cours de formation pour les personnels des administrations publiques et du secteur privé et par l'octroi d'indemnités de déplacement pour les représentants des PMA participant aux réunions des organes de l'OMC. Par ailleurs, le plan d'action exhortait les pays industrialisés et à revenus intermédiaires à faire ici une exception au principe de la réciprocité normalement valable à l'OMC et à accorder unilatéralement aux PMA des facilités d'accès à leurs marchés, également dans le secteur des textiles et des vêtements.

En outre, en 1997, A la "réunion de haut niveau" organisée en faveur des PMA par l'OMC et cinq autres organisations - conformément à la décision prise dix mois auparavant à la conférence de Singapour - les 27/28 octobre 1997 à Genève, l'attention a porté non seulement sur l'accès au marché, mais aussi sur l'assistance technique et en particulier sur le développement de la "capacité commerciale" de ces pays. 38 PMA y étaient représentés par leurs ministres du commerce et ont pu entendre les offres formulées par 19 pays industrialisés en vue de faciliter leur accès au marché.

### 3.32 L'ECHEC A SEATTLE DU CYCLE DU "MILLENAIRE" :

Le 4 décembre 1999, les négociateurs constatent l'échec de la Conférence. Conséquence directe, les discussions sont repoussés avec le vœux d'être reprises en l'an 2000, sans ordre du jour ni calendrier. Les causes de l'échec sont attribuées à plusieurs facteurs dont le principal réside dans l'appréhension que manifeste les individus face à la mondialisation, ce que Jacques CHIRAC traduisait en disant : "... la mondialisation n'en est qu'à ses débuts. Elle demeure encore mal maîtrisée. Elle est souvent mal comprise par les opinions."

Ainsi, outre cette conférence qui souffrait de la mauvaise préparation d'une OMC trop puissante et trop doctrinaire, " l'arrogance" des Etats Unis, trop pressée par son désir de succès électoral renforcé par l'égoïsme des pays riches n'ont été que les catalyseurs de la pression des opinions publiques occidentales en faveur de leurs normes sociales et environnementales et contre la "marchandisation du monde". Un important travail diplomatique est nécessaire pour faire mûrir les sujets mais plus encore les attentes contradictoires des participants.

Pour conclure sur les perspectives, il reste des interrogations qui relèvent de deux domaines en particulier :

1°) Pour ce qui concerne la négociation et le commerce mondial :

Le Cycle du Millénaire parviendra-t-il à son terme et dans quels délais (en matière de négociation multilatérale, force est de constater que les délais sont peu souvent respectés) ? Quelles seront les décisions dans quels domaines, pour quelle régulation commerciale et quels seront les effets régionaux sur le commerce ?

2°) En matière d'architecture économique internationale :

Il est utile de se demander comment combiner les décisions de l'ordre commercial avec les autres domaines de gestion de la planète. Ainsi, dans la sphère particulière du commerce et des finances, se pose la question de savoir comment gérer la régulation des investissements directs et des multinationales, les mouvements de capitaux, le commerce et sa fiscalité et enfin le commerce et les taux de change qui en définissent l'équilibre. Pour le couple "Commerce et économie" la perspective dans l'avenir se résume à la question de savoir comment assurer la croissance mondiale sans crises en alliant un développement équitable et durable. Enfin, sur le plan du triptyque "Commerce, politique et société", la définition des rapports entre commerce et normes sociale et réduction des inégalités, entre commerce et environnement ou commerce et gouvernance mondiale tels sont les enjeux qui doivent être à terme à l'ordre du jour.

Ainsi, il apparaît qu'un système "supra-national" de contrôle de la concurrence se révèle indispensable pour que les enjeux de la concurrence planétaire ne soit pas générateurs de crises ou de tensions internationales dérivant vers des conflits armés.

## CONCLUSION :

La concurrence représente un vrai enjeu planétaire parfaitement compris par le monde anglo-saxon. La France, quant à elle, butant sur la compréhension de la mondialisation se doit de rester attachée à ce but. Ainsi, le PDG d'ALCATEL Serge Tchuruk s'exprimait ainsi :

« Leur suprématie n'est pas le résultat d'une stratégie longue lée, mais le fruit d'un système culturel efficace :

- En premier lieu, les Américains ont baigné dès leur plus tendre enfance dans les règles du jeu qui charpentent l'économie de marché, une compétition totale, l'absence d'intervention de l'État, la loi de l'offre et de la demande, y compris en matière salariale. En Europe, les conséquences des lois du marché sont moins spontanément admises, notamment dans le domaine social;

- Leur deuxième atout est leur immense marché intérieur, qui leur sert de tremplin à l'exportation ;

- Troisième qualité : à la différence des Européens, ils savent prendre des mesures rapides, radicales et simples. Chez eux, la fusion de deux entreprises peut faire mal sur le moment, mais elle est immédiatement opérationnelle

- Quatrièmement, il faut citer leur poids politique implicite, qui facilite la tâche ;

- Cinquièmement, en matière de nouvelles technologies, ils sont le premier pays à avoir su faire la synthèse de la technologie et de l'esprit d'entreprise. Aux États-Unis, ceux qui ont la connaissance trouvent les moyens de tenter l'aventure et d'entrer dans la dynamique du profit ;

- Sixièmement, ils ont pu séparer le monde de l'entreprise du monde politique et le résultat est évident : leurs entreprises sont bien gérées"

L'enjeu mondial de la concurrence apparaît donc comme parfaitement intégré, les efforts pour déterminer une autorité mondiale pour la maîtrisée, reconnue dans un contexte de juxtaposition, le prouve. C'est en réalité obligé par la formidable poussée du poids de l'économie par rapport aux fonctions traditionnelles des Etats qui peut être entendu comme l'une des causes majeures de la création de d'organes de régulation.

Au delà de ce débat se pose une autre question qui concerne la réalité de la mondialisation, n'est-elle pas simplement le jeu d'une simple construction intellectuelle. Selon

M. MOREAU-DEFARGES, s'il existe bien un enjeu planétaire, en revanche, la mondialisation ne véhicule aucun sens de l'histoire, selon la définition de M. Laki Zaïdi (in "l'ordre mondial relâché"). Tout au plus dessine-t-elle un paysage mondial aux composantes fluctuantes et dépositaires d'enjeux qui pourrait à terme évoluer selon trois scénarii.

- Soit cette globalisation est considérée comme un phénomène global, alors, appelle-t-elle un ordre mondial adapté. Mais l'établir relève de l'utopie car l'ordre mondial, juxtaposé, ressemble peu ou prou à l'anarchie.

- D'une autre manière, la mondialisation peut être considérée comme promoteur seulement d'un environnement qu'il soit technique, économique ou social. Alors, elle n'affectera guère les réalités du pouvoir. Il n'y aura pas de bouleversement de l'ordre mondial, les grandes puissances le restant sans modifications idéologiques.

- Enfin, elle peut cristalliser un replis par bloc régionaux tels que l'UE ou l'ALENA.

Alors la concurrence est-elle un enjeu planétaire ? William Clinton affirmait sans détour en 1996 "... nous avons placé notre compétitivité au cœur de notre politique étrangère". Pour certaines nations, la but est clairement affiché.

# LA CONCURRENCE, UN ENJEU MONDIAL ?

## Table des matières

	Page
Introduction	1
Partie I : La mondialisation des enjeux de la concurrence	3
1.1 <b>L'insertion obligatoire dans les échanges internationaux</b>	3
1.11 Le bouleversement de la donne géopolitique	3
1.2 la disparition des marchés protégés	4
1.21 La désintermédiation	5
1.22 Le décloisonnement	5
1.23 La déréglementation	5
1.3 Les raisonnements sur des échelles internationales	5
1.31 L'exemple des marchés de capitaux	6
Partie 2 : La perte du rôle de l'état	9
2.1 L'état garant d'une certaine autonomie	9
2.11 Le principe de juxtaposition	9
2.12 La protection des secteurs stratégiques	10
2.13 Aucun bouleversement de l'ordre mondial	11
2.2 La perte de pertinence en matière de contrôle de la concurrence	14
2.21 Les véritables sources du pouvoir	14
2.22 Une perte de pouvoir volontaire et progressive	14
2.23 La perte de la capacité à bloquer des projets	16
Partie 3 : Une autorité mondiale de la concurrence	19
3.1 Le cadre juridique : du GATT à l'OMC	19
3.11 La naissance du GATT	19
3.12 Les négociations dans le cadre du GATT	20
3.13 L'avènement de l'OMC	20
3.2 Les critiques	21
3.21 Le poids des grands	21
3.22 L'OMC : « créée par des pays développés pour des pays développés	22
3.23 Pas d'avantages pour les pays pauvres	24
3.3 Les perspectives	25
3.31 Vers une réglementation juridique	25
3.32 L'échec du cycle du « millénaire »	26
3.33 Des interrogations lourdes	27
Conclusion	28

## Références bibliographiques :

Minc Alain, La mondialisation heureuse, Plon, 1997 ;

Brender A., La France face à la mondialisation, Ed. La Découverte, 1998 ;

Cohen Elie, La tentation hexagonale, la souveraineté à l'épreuve de la mondialisation, Fayard, 1996 ;

Zaki Laïdi, L'ordre mondial relâché, sens et puissance après la guerre froide, Presses de la fondation des sciences politiques – Berg publishers 1992;

Moreau-Defarges, La fin de la mondialisation, Revue de la Défense Nationale, 1998.